Informations Rapides

9 janvier 2017 - n° 4

Insee
Mesurer pour comprendre
Conjoncture

■ **Indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés – Troisième trimestre 2016**

L'indice du coût horaire du travail révisé - Tous salariés (ICHTrev-TS) ; un indice de coût et un indice de charges

L'indice de coût

L'ICHTrev-TS est essentiellement destiné aux utilisateurs qui ont besoin d'indicateurs de coût du travail dans une clause d'indexation. De ce fait, cet indicateur une fois publié n'est pas modifié par la suite. Il s'agit d'un indice mensuel (base 100 en décembre 2008) mais publié chaque trimestre, quel que soit le secteur d'activité.

À compter du 1er janvier 2013, le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) intervient dans le calcul de l'ICHTrev-TS au titre de subvention au bénéfice de l'employeur. Au 1er janvier 2014, le taux d'exonération du CICE est passé de 4 % à 6 % de la masse salariale inférieure à 2,5 Smic. Dans les Dom uniquement, le taux d'exonération du CICE s'est élevé à 7,5 % au 1er janvier 2015 puis à 9 % au 1er janvier 2016. Comme l'ICHTrev-TS est un indice lissé sur une période de quatre trimestres, l'effet d'un changement de taux du CICE sur l'évolution de l'indice est étalé sur l'ensemble de l'année.

L'indice de charges

Un indice de charges patronales est également publié depuis avril 2010 (base 100 en décembre 2008). Il se distingue de l'ICHTrev-TS par deux caractéristiques : les trois indices mensuels d'un même trimestre ont la même valeur, et il n'y a pas de prévision de cet indice pour les industries mécaniques et électriques pour le premier mois du trimestre suivant. Cet indice de charges mesure l'évolution de la variable « 1 + taux de charges » où le taux de charges est le pourcentage que représentent les cotisations sociales à la charge des employeurs et les taxes nettes des subventions assises sur la masse salariale ou sur l'emploi *(cf. note méthodologique)*, par rapport au salaire brut.

Le CICE a un effet sur l'indice de charges patronales.

ICHTrev-TS - Coût du travail

base 100 en déc. 2008

	Juil. 2016	Août 2016	Sept. 2016	Oct. 2016
Industries mécaniques et électriques	**117,7**	**117,9**	**118,0**	**118,1**
Industries extractives	113,9	114,0	114,1	nd
Industrie manufacturière	115,9	116,0	116,1	nd
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	109,9	110,2	110,4	nd
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	108,8	108,9	109,0	nd
Construction	112,2	112,4	112,7	nd
Commerce	111,6	111,7	111,8	nd
Transports, entreposage	108,9	109,0	109,1	nd
Hébergement, restauration	112,0	112,0	112,0	nd
Information, communication	114,7	114,9	115,1	nd
Finance, assurance	114,7	114,8	114,9	nd
Activités immobilières	119,6	119,9	120,2	nd
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	112,4	112,6	112,7	nd
Services administratifs, soutien	115,1	115,1	115,1	nd

nd = non disponible
Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages
Sources : Acoss, Dares, Insee

ICHTrev-TS - Charges seules

base 100 en déc. 2008

	Juil. 2016	Août 2016	Sept. 2016
Industries mécaniques et électriques	**98,3**	**98,3**	**98,3**
Industries extractives	97,4	97,4	97,4
Industrie manufacturière	97,9	97,9	97,9
Gaz, électricité, vapeur, air conditionné	98,6	98,6	98,6
Eau ; assainissement, déchets, dépollution	97,4	97,4	97,4
Construction	97,9	97,9	97,9
Commerce	97,5	97,5	97,5
Transports, entreposage	96,5	96,5	96,5
Hébergement, restauration	96,7	96,7	96,7
Information, communication	98,9	98,9	98,9
Finance, assurance	99,0	99,0	99,0
Activités immobilières	98,7	98,7	98,7
Activités spécialisées, scientifiques, techniques	98,7	98,7	98,7
Services administratifs, soutien	96,2	96,2	96,2

Champ : secteurs marchands non agricoles hors services aux ménages
Sources : Acoss, Dares, Insee

Pour en savoir plus :

- Des données complémentaires (méthodologie, pages internet associées, séries longues, etc.) sont disponibles sur la page web de cet indicateur : https://www.insee.fr/fr/statistiques?debut=0&theme=30&conjoncture=36
- L'effet du CICE est décrit dans le fichier *effet CICE.xls* fourni en données complémentaires.
- Retrouvez les séries longues dans la BDM : G1159, G1160
- Contact presse : bureau-de-presse@insee.fr
- Suivez-nous aussi sur Twitter @InseeFr

Prochaine publication : début avril 2017

Institut national de la statistique et des études économiques
Direction générale 18 bd A. Pinard 75675 Paris Cedex 14
Directeur de la publication : Jean-Luc Tavernier
http://www.insee.fr

©INSEE 2017 - ISSN 0151-1475